



République Française
Département des Pyrénées-Orientales

• **Hôtel de ville**

18 avenue Maréchal Joffre
66380 Pia

☎ 04 68 63 28 07

• **Direction Générale des Services**



CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
OCCITANIE

21 SEP. 2022

COURRIER ARRIVEE

AGR 220589

Pia, le 16 septembre 2022

Mme Marie-Aimée GASPARI
Présidente de la Chambre Régionale
des Comptes Occitanie
500 avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 Montpellier Cedex 2

Objet : Votre rapport d'observations définitif

Pièces jointes :

Madame la Présidente,

Par envoi en date du 22/08 dernier, vous m'avez transmis votre rapport d'observations définitif tout en me laissant la faculté d'adresser une réponse écrite dans un délai d'un mois.

Vous commencez votre synthèse en indiquant qu'il existe de nombreuses insuffisances en matière d'information budgétaire et de qualité. Je regrette que cette partie ne soit pas plus détaillée. En effet, comme ont pu le constater vos collaborateurs lors de leur visite fin 2021, nous étions en pleine restructuration de nos services et la mise en place de procédures et d'outils tels que nous vous avons par ailleurs transmis lors de notre première réponse. Les premières procédures ont été prises en urgence face à l'absence totale de procédure sous l'ancien ordonnateur. Aujourd'hui, nous sommes en train de mettre en place un règlement financier et comptable formel. J'apprécierai que soit faite la différence entre ancien et nouvel ordonnateur sur ces questions-là.

2.5.3. Des fonds de concours insuffisamment mobilisés par la commune

A l'aide de votre rapport, il va être demandé 100 000 € à la C3SM (solde non versé à l'ancien ordonnateur).

3.1. L'organisation de la fonction financière et comptable

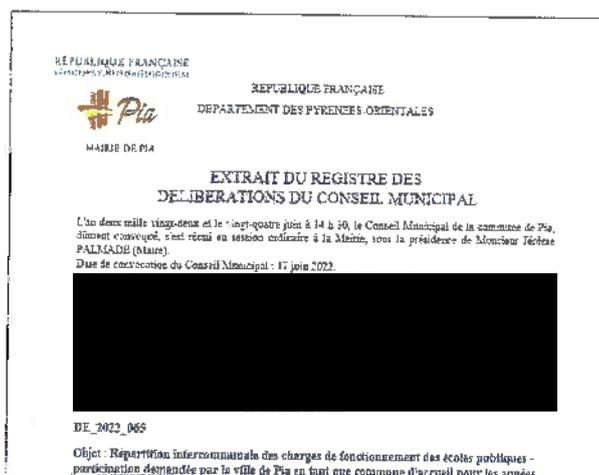
Tel que mentionné en préambule, la commune a mis en place, dès 2021 et en urgence, des procédures jusqu'alors inexistantes sous l'ancien ordonnateur. A ce jour, la commune est en train de rédiger ces règlement financier et guide des procédures indispensables pour la bonne gestion quotidienne et le passage à la M57.

3.2.1. Une obligation de mise en ligne des documents budgétaires non remplie

(Capture d'écran du site de la Ville)



Délibérations du conseil municipal du 24 juin 2022 :



Nous avons à nouveau corrigé et simplifié l'accès aux documents des Conseils Municipaux et rajouter des documents (CA, CG). Lors de nos essais, le chargement était rapide et clair, les vitesses de connexion sont indépendantes de notre volonté.

3.2.2. Rapports d'orientation budgétaire lacunaires, en voie d'amélioration en 2021

Tel que vous l'indiquez, le ROB 2021 s'améliore. Nous n'avons pu influencer sur la structure de la dette et la gestion de l'encours de la dette contractée car nous étions encore dans la recherche de ces éléments (inexistants version papier et très lacunaires sur l'informatique). Le but pour nous étant de donner des informations claires et sincères.

3.3.1. Des faux d'exécution très théoriques

A ce jour, la commune a récupéré toutes les subventions d'investissement à sa connaissance auprès de la Préfecture.

3.3.2. en raison de reports de charges systématiques sur l'exercice suivant

La comptabilité d'engagement a été mise en place depuis 2021/2022. En fin d'exercice 2021, pour la 1^{ère} fois, ont eu lieu les rattachements en matière de dépenses contrairement à ce qui est affirmé dans le point 3.3.3. Je vous invite à prendre attache avec la DDFIP des PO qui vous confirmera la grande amélioration à ce niveau.

Pour conclure, il me semble important que le rapport soit plus précis dans la distinction entre ancien ordonnateur et ordonnateur actuel.
Il me semble primordial d'accentuer la difficulté de gestion que nous héritons de l'ancien ordonnateur qui a continué de sceller le sort financier de la commune.

Madame la Présidente, je reste à votre écoute et vous prie de croire en mes respectueuses salutations.

Le Maire,



Jérôme PALMADE